SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET AGRICOLE DE SAIGON

S.A., 13 février 1921.

Maurice BARBIER, président.

Né vers 1891. Marié.

Clerc de l'étude Aymard, à Saïgon (1er août 1912), reprise en 1921 par Me Edgar Mathieu (1880-1935).

Principal clerc de ce dernier (1er janvier 1925).

Propriétaire des plantations d'hévéas de My-thanh (Thu-duc), avec Ferdinand Michel-Villaz, et de de Lai-khê (Thudaumôt) avec Alexandre Brizon. Intérimaire de Me Mathieu (janvier 1926-juin 1927).

Actionnaire de la Société des Pêcheries industrielles de l'Indochine (1926). Associé de la Société civile des Plantations des Boyganbar (mai 1926).

Vendeur d'un terrain de 1.515 ha au Domaine agricole de l'Ouest (févriermars 1927).

Accident d'automobile près de Boen-sur-Lignon (Loire)(*Excelsior,* 17 novembre 1927)

Porté sur les listes d'électeurs agricoles de la Cochinchine.

Condamné en appel à trois ans de prison ferme dans l'affaire dite Bru-Barbier (mars 1933).

Incriminé par M^{me} Chapal pour un placement sur les Bois du Cambodge (1934).

Membre de la Société des études indochinoises et du Cercle sportif saïgonnais. Membre du comité de la Société des courses.

Raoul Louis Pierre CAZEAU, avocat

Né à Saïgon, le 6 janvier 1881.

Fils de Louis Cazeau (1854-1915), directeur des Tramways à vapeur de Cochinchine, créateur de la plantation d'hévéas de Suzannah, et de Thérèse Jouvet.

Frère de Gabriel Cazeau (1882-1935), agent des Chargeurs réunis.

Marié à Paris XV^e, le 12 juillet 1917, avec Julie, Lucienne Blot, fille de Jules Achille Blot, chef de comptabilité.

Incorporé au 11e RIC le 15 nov. 1903.

Incident lors du vote à la chambre d'agriculture (*L'Avenir du Tonkin*, 14 juillet 1906).

Essai du monoplan du général de Beylié sur l'aérodrome de Saïgon (1909) (*Gil Blas*, 24 février 1911).

Établi 168, rue Pellerin, Saïgon (1925) : immeuble appartenant à la Société foncière et agricole de Saïgon.

Collision à Saïgon avec M. Lachaize, des Grands Magasins Charner (L'Avenir du Tonkin, 5 juillet 1925).

Accident mortel près de Tranbang (11 novembre 1926).

Administrateur délégué de la Compagnie caoutchoutière de Gia-Nhan,

Membre du Syndicat des planteurs de caoutchouc (mai 1928).

Actionnaire de la Banque du Sud-Annam (23 février 1929).

Administrateur de la Société minière transindochinoise (juin 1929).

Condamné en appel à 2.000 francs d'amende pour souscription fictive dans l'affaire de la Banque du Sud-Annam (31 mai 1932).

Décédé à Saïgon, le 8 juin 1932.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET AGRICOLE DE SAIGON Société anonyme au capital de 200.000 \$ Siège social à Saïgon. PLANTATION DE GIA-LOC

(Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1926) (Renseignements arrêtés au 1er septembre 1926)

Cette plantation, située sur le territoire du village de Gia-loc, province de Tây-ninh, région des terres grises, à 60 km. de Saïgon, comprend 18.000 arbres âgés de 4 et 5 ans.



Planche 200. — Plantation de Gia-loc

Cochinchine

Saïgon (*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1926)

Un terrible accident d'auto. Un mort, un blessé. — Jeudi 11 novembre, sur la route de Tayninh, un peu avant d'arriver à Trang-bang, l'automobile de Me Cazeau voulut dépasser une autre, juste à un tournant de la route. Par suite d'un éclatement de pneu, le chauffeur ne s'étant pas rendu maître de sa voiture, une limousine Renault, alla buter contre un gros arbre.

Le chauffeur, qui a été transporté à l'hôpital, est mort quelques instants après son arrivée. Me Cazeau est grièvement blessé, il ressent des douleurs internes et porte quelques blessures

Nos souhaits de bon rétablissement à Me Cazeau.

GRAND CONCOURS DU MERLE MANDARIN

Quelle est la plus belle fripouille de l'Indochine?

13e NOM: Raoul CAZEAU

avocat défenseur (*Le Merle mandarin*, 1^{er} février 1928)

Ami de Mathieu S'occupe de toutes... affaires... Doué d'un appétit vorace, mange à tous les râteliers.

PARTIE NON OFFICIELLE

Municipalité de Saïgon PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES (*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 25 octobre 1928, p. 3208)

Par acte passé en l'étude de Me Mathieu, notaire à la résidence de Saïgon (Cochinchine française), en date du 15 septembre 1922, enregistré au 1er Bureau de Saïgon, le 25 septembre 1922, folio 21, case 2 et transcrit à Saïgon, le 9 octobre suivant volume 259 no 9, la ville de Saïgon représentée par M. Auguste Tholance, président de la commission municipale de la dite ville et M. Maurice Barbier, agissant au nom et comme président du conseil d'administration de la « Société foncière et agricole de Saïgon », ont fait entre eux l'échange suivant :

La ville de Saïgon cède à la Société foncière et agricole de Saïgon une parcelle de terrain sise à Saïgon, d'une contenance de 1.340 mètres carrés, à prendre et détacher d'une plus grande parcelle portée au cadastre sous le n° 40, section F, 5e feuille pour joindre le dit terrain cédé au nord-est la rue projetée entre la rue Jauréguiberry et la rue Colombier, sur une longueur de 59 m. 40 au sud-est partie du lot 43 a. sur une longueur de 14 m. 90 au nord-ouest la rue Jauréguiberry projetée sur une longueur de 65 mètres.

La Société foncière et agricole de Saïgon cède à la Ville de Saïgon, une bande de terrain sise à Saïgon, d'une longueur de 95 mètres et d'une largeur de 12 mètres, soit une superficie de 1.140 mètres environ à prendre et détacher d'un plus grand lot porté au cadastre sous le n° 41, Section F, 5e feuille, la dite bande de terrain devant servir au prolongement de la rue Jauréquiberry.

Cet échange est fait moyennant une soulte de la part de la Société foncière et agricole de Saïgon de la somme de deux cent cinquante piastres.

Original de cet acte d'échange a été déposé au Greffe du Tribunal civil de Ire instance de Saigon le 20 septembre 1928 et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié à M. le Procureur de la République et à la Société foncière et agricole de Saïgon.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles échangés de toute hypothèque légale inconnue.

gale inconnue.	
Saïgon, le 19 octobre 1928.	
-	Le maire.

Le maire, Rouelle.

Dédié à l'Automobile Club de Cochinchine

Pour nos chauffeurs

Un intéressant projet

(L'Écho annamite, 8 novembre 1928)

[...] Nous vous prions respectueusement, Messieurs les Grands Fonctionnaires, de bien vouloir prélever aussi un peu de cet argent pour secourir les familles des chauffeurs malheureux, tel le nommé An, qui, chauffeur au service de Me Cazeau, avocatdéfenseur, a trouvé la mort au cours d'un voyage, le 11 novembre 1926, sa voiture s'étant renversée [...].

Notre carnet financier Société cochinchinoise immobilière

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1928)

Capital de 5 millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 fr., dont 7.375 attribuées à M. [René] Gruet [architecte du Crédit foncier de l'Indochine, puis de la Ville de Saïgon] et à la Société foncière et agricole de Saïgon qui reçoit d'autre part, 1.995 parts de fondateur sur 5.500 créées

La Société foncière et agricole de Saïgon apporte trois terrains sis à Saïgon, arroyo de l'Avalanche : un de 1 ha. 15 ares, un de 1 ha. 25 ares et un de 1 ha. 72 ares ; elle reçoit une somme de 993.700 francs, en espèces, 3.313 actions libérées et 1.000 parts de fondateur.

Notre carnet financier. Union immobilière indochinoise

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 février 1929)

La Société foncière et agricole de Saïgon apporte : 6.034 m² et 10 villas à Saïgon, rues de Verdun et Jauréguiberry ; 40 ares et 27 compartiments rue de Verdun ; 32 ares, 40 compartiments et un hangar rue Frère-Louis ; 86 ares et une maison quai de Belgique ; 38 ares quai de Belgique.

La Foncière et Agricole de Saïgon reçoit 1.366.520 fr., 13.450 actions et 3.600 parts.

1929 (juillet) : CAPITAL EN PIASTRES TRANSFORMÉ EN FRANCS ET PORTÉ À 7,5 MF

Société foncière et agricole de Saïgon (L'Éveil économique de l'Indochine, 23 juin 1929)

Cette société au capital de 5.000.000 fr., statuts déposés chez Me Mathieu, Saïgon, le 13 2-1921, émet 25.000 actions nouvelles de 100 fr. dont 1/2 au pair, réservées aux actionnaires et 1/2 émis avec prime de 50 fr.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET AGRICOLE DE SAÏGON Société anonyme au capital de 7.500.000 fr.

constituée le 13 février 1921, selon statuts déposés chez Me Mathieu, notaire à Saïgon, au capital de 200.000 piastres le octobre 1921, converti en francs et porté à 7.500.000 francs par assemblée générale du 3 juillet 1929

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine* du 24 juillet 1929

Siège social à Saïgon

ACTION AU PORTEUR DE 100 FRANCS

Saïgon, le 4 juillet 1929 Un administrateur : Brizon ?

Un administrateur

Par délégation du conseil d'administration : Maurice ?

Imprimerie A. Portail, Saïgon

COCHINCHINE La vente Cazeau (Les Annales coloniales, 15 octobre 1932) Il y avait foule pour la première vacation de la vente aux enchères publiques des biens ayant appartenu à feu Me Cazeau.

Le Tout Saïgon était là.

En général, tous les lots se sont bien vendus.

Comme cela arrive dans les ventes, certaines pièces de valeur ont été vendues presque à vil prix tandis que des objets insignifiants ont été poussés.

Comme annoncé, les premiers lots vendus comportaient des assiettes de toutes formes et de toutes qualités.

Les assiettes vendues à de bons prix, l'on aborda le lot important autant que varié de pots, vases et autres objets.

La première enchère intéressante atteignit 68 piastres. Il s'agissait d'un écran en porcelaine représentant le portait de Confucius.

Le record, peu de temps après, fut battu avec 85 piastres pour l'achat d'un grand vase polychrome époque de Tao Kouang.

Une paire de vases en grès blanc et marron fut adjugée. 1U0 p.

Le vase bleu foncé décor d'or effacé, dont on parlait beaucoup, fut adjugé pour la somme de 50 p. et un autre, époque Kieng Long, 45 piastres.

Un vase superbe a battu le record du prix élevé des objets séparés : un vase en porcelaine verte a été payé 165 piastres. il avait été acheté 900, dit-on.

Enfin, le superbe et fameux vase en forme de bouteille en porcelaine noire de l'époque de Hang Hi a pulvérisé tous les records. Il a été adjugé à M. le docteur Dufossé pour la somme de 750 piastres. Chez un marchand chinois de curiosités de la rue d'Ormay il existe un vase du même genre, moins beau cependant et il est affiché 6.000 piastres. Soulignons simplement que Me Cazeau avait payé ce vase 4.000 piastres. Aussitôt la mise aux enchères, quelqu'un poussa à 200, puis 300 et lorsqu'il eut atteint 700 piastres M. le docteur Dufossé leva le doigt pour la dernière surenchère de 50 piastres, se rendant ainsi acquéreur de la plus jolie pièce de la collection.

Après cette petite émotion, les lots suivants furent bien vendus : un superbe vase vert, le numéro 272, à 100 piastres, un autre fut adjugé à 105 piastres et la paire de vases bleus très convoitée a été achetée par M. le docteur Ricou 170 p.

La vente se poursuivit activement.

Il était 8 h. 1/2 lorsque M. Desrioux fit, pour la dernière fois, résonner son petit marteau d'ivoire après avoir vendu le dernier vase.

Le total des ventes de cette première journée atteint un chiffre intéressant.

Le lendemain, seconde vacation de la vente Cazeau au cours de laquelle maints bouddhas en bronzes et autres furent adjugés.

Certains objets et plus particulièrement des assiettes ou pots en porcelaine furent vendus à des prix défiant toute concurrence, tandis que des pièces d'une valeur indéniable ne furent pas poussées.

L'impression générale est que les sujets se sont bien vendus.

Des petits bouddhas dorés du Siam et du Laos se sont vendus des prix fous.

Puisqu'il est de bon ton de parler de « records » de la vente, signalons que Mlle Naudin a acheté un vase en vieux grès à 140 piastres.

Un vase avec couvercle en porcelaine « mille fleurs » fin adjugé 100 piastres et

comme la veille, Me Dusson s'adjugea pour le prix de 260 piastres une paire de vases en porcelaine polychrome (époque Kouang) grande d'un mètre au moins.

Abordant la catégorie des bouddhas. 105 piastres : un bouddha du Laos assis sur socle.

Mais le record fut détenu par. M. le secrétaire général Pagès qui acheta un grand bouddha en bronze, le plus grand de la collection, après une enchère assez disputée, pour 525 piastres.

C'est la pièce qui s'est vendue le plus cher après le vase de 750 p. du docteur Dufossé. Me Cazeau, nous le savons de source certaine, avait payé ce bouddha au Laos 1.200 piastres.

Les bouddhas — nous le répétons — se sont fort, bien vendus en général ; un grand nombre d'asparas ont dépassé le prix de 100 piastres.

Le dernier jour, nous ignorons si Me Desrioux parviendra à vendre le reste, d'autres bouddhas seront mis en vente de même que des meubles chinois ou japonais, des écrans et des objets de vitrine : émaux, cloisonnés, Hué, porcelaines et ivoires.

COCHINCHINE SAIGON

(L'Avenir du Tonkin, 17 décembre 1932)

Les ventes immobilières au Palais de Justice. — À l'audience des criées qui s'est tenue ce matin sous la présidence de M. Chevalier, s'est vendu le bel immeuble sis au 178 de la rue Pellerin, et plus connu dans le public saïgonnais sous l'appellation de « étude Lacouture ».

Cet immeuble où sont actuellement installés les bureaux de Me Pagès, appartenait à la Société foncière et agricole de Saïgon, pour des affaires que dirigeait Me Raoul Cazeau

Il s'est vendu 26.200 p. sur la mise à prix de 5.000 p. Sa valeur d'avant la crise était, aux dires des experts, d'au moins 80.000 p.

Cet immeuble a été adjugé à Me Lambert, avocat sympathiquement connu, sous déclaration de command, ce qui signifie que l'éminent avocat agirait au nom d'un client dont il se réserve de faire connaître le nom au greffe dans les 48 heures qui suivront.

À cette même audience des criées, se sont vendus d'autres biens immobiliers de la Société foncière et agricole de Saïgon, sis à Cholon.

La vente des chaloupes *Vang Loi* et *Bang Quan* ayant appartenu à l'armateur Pho Long devait avoir également lieu ce matin. Elle a été renvoyée à quinzaine.

COCHINCHINE SAIGON (*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1933)

Audience des criées :

Des immeubles de la Société foncière et agricole de Saïgon (Cazeau) qui, sur la mise à prix de 33.600 piastres, se sont vendus 41.000 piastres à la Société Foncière Asie, représentée par Me Ferrand.

L'INDOCHINE IMMOBILIÈRE (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1933)

COCHINCHINE

Saïgon, 29 décembre, étude Girard et Réveille, saisie de la Banque de l'Indochine sur la Société foncière et agricole de Saïgon : 2.676 m² avec maison à étage 178 et 180, rue Pellerin, m. à p. 12.000 piastres ; 5.371 m² avec grande maison, 262, rue Legrand-de-la-Liraye et petite rue Thévenet, m. à p. 12.000 p. ; 2.677 m² avec 20

compartiments briques et tuiles à Cholon, 46 à 72, rue des Marins, et 75 à 85, boulevard Lacaze, m. à p. 15.000 piastres. Le tout fut acheté 41.000 p. par la Société Foncière Asie.

Saïgon, 12 janvier, étude Bernard, requête de Somassoundiramc-chetty contre Société foncière et agricole de Saïgon : 2.936 m² avec maison briques et tuiles boulevard Gallieni, m. à p. 3.000 piastres. Le 27 mars 1930, la Société foncière et agricole de Saïgon avait acheté cet immeubles 18.800 piastres, mais ne l'avait pas payé.

L'INDOCHINE IMMOBILIÈRE COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 1er novembre 1933)

Cap Saint-Jacques : M. Maurin, pilote, fait vendre 6.000 m² de terrain avec un restaurant et maisons formant 20 chambres avec dépendances appartenant à la Société foncière et agricole de Saïgon en liquidation, m. à p. 2.000 p.

π επ πασιαστίστι, τπ. α ρ. 2.000 ρ.